

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité**

Avis public est donné de ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, a donné un avis de motion et a déposé le projet de règlement numéro 2025-350.

QUE Le projet de Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30. Il est également disponible sur le site internet à l'adresse ;

www.ste-famille.iledorleans.com.

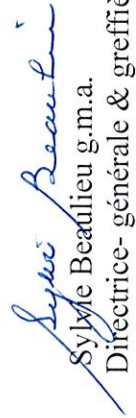
Que ledit projet de règlement sera présenté pour adoption, à la séance ordinaire du conseil municipal le 7^{ème} jour d'août, à 20 h, à la salle du conseil municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 9^{ème} jour de juillet deux mille vingt-cinq.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le projet de règlement ci-haut mentionné.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice- générale & greffière-trésorière